

Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Dreux
Canton de Dreux-Est

COMMUNE de CHERISY

28500 CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2005

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le vendredi 07 Octobre 2005 à 20 h 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, MME HAIE, M. LOQUET, MME KERMARREC, M. BROU, M. GUIRLIN, M. LEROY, M. ISABEL, MME JETHA, M. HUBERT

Etaient absents excusés : MME LEGER, MME LEBOURG, M. JONOT

Madame Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

D.2153

1°/ Décision Modificative N° 2 – Budget Général

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget général communal 2005 (D.M. n° 2) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
Recettes Investissement		
021	Virement de la section de Fonctionnement	- 28 711,71
1641	Emprunts en euros	+ 20 209,63
Total Recettes Investissement		- 8 502,08
Dépenses Investissement		
205-01	Concessions et droits similaires, brevets,	+ 135,00
1641	Emprunts en euros – ajustements emprunts	+ 48,48
16873	Avance départementale BIOPHARTEX	+ 7 622,45
2031	Frais d'études PLU + trav. Viabilité logements	- 58 635,00
21311	Hôtel de Ville / sous-sol mairie	+ 7 000,00
2151	Réseaux voirie/classement voirie communale	+ 500,00
2152	Installations de voirie	+ 1 500,00
21534	Réseaux d'électricité abords Eglise + stade	+ 1 800,00
21578	Autre matériel et outillage devoirie	+ 2 700,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 2 000,00
2184	Mobilier école primaire	+ 4 000,00
2188	Autres matériels équipement stade	+ 2 000,00
2313	Constructions travaux école maternelle	- 14 173,01
2315	Motifs illuminations fin d'année	+ 35 000,00
Total Dépenses Investissement		- 8 502,08

Recettes Fonctionnement		
768	Autres produits financiers	+ 48,48
7713	Libéralités reçues Mairie	- 48,48
Dépenses Fonctionnement		
022	Dépenses imprévues	- 4 778,14
023	Virement à la section d'Investissement	- 28 711,71
668	Autres charges financières (régul. Emprunt)	+ 16 579,85
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 9 918,00
676	Différences/ réalisations (positives) transférées	+ 26 828,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0

Le budget reste en équilibre.

Cette décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité.

2°/ Notification jugement de la Chambre Régionale des Comptes (de 1998 à 2003)

M. le Maire informe le conseil de la réception le 2 septembre, de la notification du jugement de la Chambre Régionale des Comptes, statuant sur la période des comptes de 1998 à 2003, situation conforme aux comptes administratifs présentés.

**D.2154
INDEMNITE
DE CONSEIL AU
PERCEPTEUR
ANNÉE 2005**

3°/ Indemnités de conseil au Percepteur – Année 2005

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- De prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité et sera attribuée à :
 - Madame Huguette OUGIER à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 30 juin 2005 au taux de 100%, soit un montant net de 245,26 €
 - Monsieur Jean-Marie FOURMANTIN à compter du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2005 au taux de 100%, soit un montant net de 245,26 €.

Adopté à l'unanimité.

4°/ Situation budgétaire au 30/09/2005

M. le Maire présente au conseil la situation financière de la commune dans les quatre budgets.

Au 30/09/2005, au budget général, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 015 450 € et les dépenses à 819 361 €.

5°/ Etat des subventions allouées

Pour la salle polyvalente elles sont de 759 000€ sur un montant de 958 967 € HT de travaux.

La réhabilitation du centre de loisirs sera financée également à hauteur de 93 700 € (hors CAF) pour un montant de 159 497 € HT de travaux.

D.2155 **6° / Régularisation achat de superpositions au cimetière**

REGULATISATION

ACHAT DE SUPERPOSITIONS M. le Maire expose au conseil qu'il convient de régulariser l'achat de quatre superpositions au cimetière, non appelées lors des inhumations qui eurent lieu en 1965 et 1972.

Il s'agit de

- Mme BROQUET – 1 superposition perpétuelle en 1972 pour 36,59 € (240 Frs)
- Mme MORICE – 2 superpositions perpétuelles en 1965 pour 27,44 € l'une (180 Frs)
- Mme PEAugER – 1 superposition perpétuelle en 1972 pour 36,59 € (240 Frs)

Après délibération, le conseil municipal accepte de facturer ces quatre superpositions au tarif de l'époque des inhumations. Adopté à l'unanimité.

D. 2156 **7° / Produits irrécouvrables**

PRODUITS

IRRECOUVRABLES M. le Maire donne connaissance des bordereaux de produits irrécouvrables produits par la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais proposant d'admettre ces produits en non valeur.

a) Budget Eau

- bordereau n° 5/2005 (concerne années 2001 - 2002) montant : **154,56 €**

b) Budget Assainissement

- Bordereau n° 6/2005 (concerne année 2002) montant : **149.40 €**

Le conseil donne son accord pour admettre en non-valeur ces différentes sommes.
Adopté à l'unanimité.

II - ADMINISTRATIF

D. **1° / Adhésion des communes de Beauche et Les Châtelets au SIPAD**

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'adhésion des communes de Beauche et Les Châtelets au Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais (SIPAD).

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion des communes de Beauche et Les Châtelets au SIPAD.

Adopté à l'unanimité.

D. **2° / Bâtiment Bouchara-Recordati / Annulation de la délibération du 31 Mars 2005**

Michel LETHUILLIER expose au conseil que le bâtiment BOURCHARA-RECORDATI ayant été acquis directement par la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais", il convient d'annuler la délibération :

- D2130 du 31/03/2005 – Confirmation acquisition bâtiment BOUCHARA RECORDATI

Après délibération, le conseil municipal décide d'annuler cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

3° / a) Réorganisation des implantations "boîtes jaunes"(boîtes à lettres de dépôt de courrier)

M. le Maire fait part d'un courrier reçu de La POSTE indiquant que cette dernière va faire une étude sur l'implantation des boîtes pour déposer le courrier (boîtes jaunes) et sur leur utilisation par les habitants. Un comptage sera fait par les facteurs.

b) Déplacement cabine téléphonique de la Poste

Bruno LOQUET informe le conseil municipal que, dans le cadre du Téléthon, il est prévu le déplacement de la cabine téléphonique de la Poste. France Télécom se propose de le faire gratuitement.

4°/ Avant Projet Poste et son environnement

Compte tenu de la fréquentation sans cesse grandissante de la poste (entre 25 et 28 clients par heure – 500 à 600 photocopies par mois), M. le Maire informe qu'un projet d'agrandissement de celle-ci sera mis à l'étude. Il sera profité de cette étude pour envisager l'aménagement des abords de la poste (notamment côté ouest/jardin).

5°/ Dossier technique amiante / bâtiments communaux

M. le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture relatif au recensement des établissements publics dans le cadre de la protection contre les risques sanitaires liés à l'amiante. Il est proposé la mise en place d'une expertise technique des bâtiments communaux. Plusieurs organismes seront consultés. Pour information.

D.
BAIL
"LA MAIN
TENDUE"

6°/Bail "La Main Tendue"

Michel LETHUILLIER confirme aux membres du conseil municipal que l'entreprise "La Main Tendue" est bien installée au 10 rue Victor Hugo depuis le 1^{er} septembre 2005.

A ce titre, il convient d'établir un bail de location. La somme de 457 € par mois est proposée.

Ce bail sera un bail précaire de 24 mois qui pourra être transformé, à l'issue de cette période, en bail commercial traditionnel.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le loyer pour "La Main Tendue" à 457 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2005. et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier. Maître POPOT est chargé de l'établissement du bail Adopté à l'unanimité.

D.

7°/ Contrat d'apprentissage MOCERI

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal avoir reçu une demande, de la part d'un jeune de la commune, Julien MOCERI, relative à un contrat d'apprentissage au sein du service espaces verts de la commune. Julien MOCERI suit une formation en Travaux paysagers et production florale (2^{ème} année) au CFA Horticulture et Cheval à Maisons Laffitte (78). La période d'apprentissage va du 05 septembre 2005 au 30 juin 2006.

Après délibération, le conseil municipal approuve le recrutement de cet apprenti.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents concernant la procédure de recrutement d'un apprenti.

Adopté à l'unanimité.

III - URBANISME

1°/ PLU – Avancement et avis divers

M. le Maire fait le point sur l'avancement du Plan Local d'Urbanisme et sur les divers avis reçus des administrations et personnes publiques consultées.

2°/ Plan de division propriété Berthet à Raville

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le plan de division de la propriété BERTHET – 1 rue des Mésanges à Raville.

4 lots sont prévus. A ce jour, le permis de lotir est toujours en instruction à la DDE.

IV - TRAVAUX

D.
DEVIS
ECLAIRAGE
STADE

1°/ a) Devis éclairage public du stade / Demande de subventions SIEPRO et Département

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de la SICAE ELY relatif à l'éclairage du stade municipal, pour un montant de 22 821,26 € H.T., soit 27 294,23 € TTC. Après délibération, ce devis est accepté à l'unanimité.

Il souligne que ces travaux sont subventionnés par le SIEPRO à hauteur de 50% du montant H.T, avec un plafond de 10 000 € par an et par le Conseil Général.

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du :

- SIEPRO pour un montant de 5 000 €
- le Conseil Général au titre du FDAIC 2006.

Adopté à l'unanimité.

**D.
DEVIS CLOTURE
STADE**

b) Devis clôture et pare ballons au stade

Monsieur le Maire présente au conseil municipal divers devis relatifs à la fourniture et pose d'une clôture pare-ballon au stade municipal.

Après délibération, la Société Normandie Clôtures est retenue pour un montant H.T. de 4 850 €. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général, dans le cadre du FDAIC, à hauteur de 30%.

2° / Devis éclairage public pour :

**D.
DEVIS
ECLAIRAGE
PUBLIC**

a) création complément rue Charles de Gaulle et pose d'une lampe carrefour rue des Fleurs/rue de Germainville

M. le Maire présente le devis de la SICAE ELY relatif à la fourniture et pose de lampes rue Charles de Gaulle et rue des Fleurs, pour un montant HT de 2 396,65 €, soit 2 866,39 € TTC. Adopté à l'unanimité.

b) remplacement d'appareillages défectueux rue de la Croix de Raville et Domaine de la Chênaie

M. le Maire présente le devis de la SICAE ELY relatif au remplacement d'appareillages électriques défectueux rue de la croix de Raville et Lotissement de la Chênaie, pour un montant HT de 1 398,42 €, soit 1 672,51 € TTC. Adopté à l'unanimité.

c) extension réseau rue des Merries à Raville

M. le Maire présente le devis de la SICAE ELY relatif à la création d'un éclairage public rue des Merries à Raville pour un montant de 2 169,18 € HT, soit 2 594,34 € TTC. Après délibération, le conseil municipal décide de différer ces travaux pour le moment.

d) création-extension éclairage public suite aux travaux sur la RD21/4 aux Osmeaux

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que, profitant des travaux de voirie réalisés aux Osmeaux sur la RD 21/4, il a été créé un réseau d'éclairage public, selon devis de la SICAE ELY pour un montant H.T. de 7 309,41 €.

Il précise que la fourniture des câbles Eclairage Public et leur déroulage sont pris en charge exceptionnellement par la SICAE ELY.

Une demande de subvention sera faite auprès du SIEPRO.

e) création d'un réseau éclairage public RD 116 à Fermaincourt

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de la SICAE ELY relatif à la création d'un réseau d'éclairage public, suite à la construction d'un réseau HTA sur la RD 116 à Fermaincourt, pour un montant H.T. de 1 520,30 €, soit 1 818,28 € TTC.

Après délibération, ce devis est accepté à l'unanimité.

3° / Travaux de peinture ancienne mairie et ancienne école – devis Guirlin

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise GUIRLIN, relatif à des travaux de peinture dans les locaux du 40 rue Charles de Gaulle :

- l'ancienne Mairie pour un montant de 6 870,33 € HT et
- l'ancienne école pour un montant de 2 139,30 € HT.

Ces devis sont adoptés à l'unanimité. Les sommes seront prévues au budget 2006.

4° / Devis parquet salle polyvalente

M. le Maire présente un devis de l'entreprise MTB de Chartres, relatif au remplacement du parquet de la salle polyvalente, suite aux dégâts occasionnés par la tempête du 23 septembre dernier, d'un montant HT de 19 684,80 €, soit 23 543,02 € TTC.

Vu le montant élevé, il informe les membres du conseil municipal que les travaux de réfection ont été réalisés par les agents communaux, ce qui, en outre, a permis une réutilisation rapide de la salle

V - VOIRIE

1° / Création d'un arrêt bus à Fermaincourt

Profitant des travaux sur Fermaincourt, la création d'un arrêt de bus est en cours de réalisation (Eurovia), financée par le Conseil Général.

Quand ceux-ci seront terminés une modification de la desserte de Fermaincourt sera demandée à TRANSBEAUCE et au SITED. En 2006, l'installation d'un abri-bus sera envisagée.

2° / Mise à jour du classement de la voirie communale – rapport du Commissaire Enquêteur

D.
MISE A JOUR
CLASSEMENT
VOIRIE
COMMUNALE
RAPPORT .
COMMISSAIRE
ENQUETEUR

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 mai au 8 juin 2005, relative à la mise à jour du classement de la voirie communale.

Il donne lecture du rapport du commissaire-enquêteur qui donne un avis favorable sur la longueur des voiries communales, à laquelle il conviendra d'ajouter les voies suivantes, en complément du dernier recensement arrêté à 10 531 m :

Rue de l'Abreuvoir	40 m
Sente du Labyrinthe - Fermaincourt	110 m
Chemin du Four - Fermaincourt	90 m
Impasse du Stade y compris le parking	210 m
Impasse rue d'Anet (le long de la déviation de la RN 12)	110 m
Voie d'accès au cimetière (de la rue de la Chénaie au cimetière y compris le parking)	60 m
Impasse de la Plaine (à partir de la rue des Forts y compris le tourne-bride)	100 m
Place de l'Ancienne Ecole (Place de l'Epicerie)	25 m
Place de Raville	60 m
Place du Moulin aux Osmeaux (partie publique)	30 m
Ancien accès à la marnière	340 m
Rue de la Croix de Raville	250 m
TOTAL	1 425 m

Le précédent état ainsi complété fait ressortir la longueur de voirie communale à 11 956 m.

Approuvé à l'unanimité.

VI – EAU ET ASSAINISSEMENT

1° / 14^{ème} tranche Eau Potable à Raville

D. **a) Dossier Avant Projet et demande de subvention départementale**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'Avant-Projet des travaux cités en objet, établi par la Société d'Etudes Techniques SAFEGE.

Ce dossier a pour objet de définir le projet relatif aux travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable – Secteur de Raville - Lot unique : canalisations et accessoires.

Il précise que le financement de la dépense évaluée à :

	H.T.	TTC
Travaux	193 000,00	230 828,00
Divers et imprévus	25 000,00	29 900,00
	-----	-----
TOTAUX	218 000,00 €	260 728,00 €

pourrait être assuré au moyen des ressources suivantes :

* Subvention espérée :	57 900,00 €
* Emprunts et/ou fonds libres	202 828,00 €

TOTAL T.T.C.	260 728,00 €

(dont 42 728,00 € de TVA récupérable au taux de 19,60 %)

Il invite le Conseil Municipal à :

- approuver le projet technique ainsi présenté,
- solliciter l'inscription à un programme subventionné du Conseil Général du Département de l'Eure et Loir à CHARTRES (28), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à ROUEN (76).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * Approuve le dossier d'Avant-Projet ;
 - * Approuve le dispositif de financement présenté par M. le Maire ;
 - * Sollicite de M. le Président du Conseil Général, de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau, l'octroi de la subvention.
 - * Prend l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'investissement et d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux dépenses de travaux de grosses réparations et aux autres dépenses extraordinaires.
- Adopté à l'unanimité

b) Convention pour mission d'ingénierie

D.

Dans le cadre des travaux de la 14^{ème} tranche communale d'alimentation en eau potable – Hameau de Raville, M. le Maire présente au conseil municipal la convention pour mission d'ingénierie à passer avec le cabinet SAFEGE.

Cette convention est passée en application de l'article 74-II-alinéa 1 du Code des Marchés Publics

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 190 000 € H.T.

Le forfait de rémunération de la mission sera établi à 5,7%, soit un montant de 10 830 € H.T. = 12 952,68 € TTC

Ce montant est ferme, non révisable et non actualisable.

Après délibération, cette convention est adoptée à l'unanimité

2° / 10^{ème} tranche Eaux Usées à Raville

D.

a) Dossier Avant Projet et demande de subvention départementale

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'Avant-Projet des travaux cités en objet, établi par la Société d'Etudes Techniques SAFEGE.

Ce dossier a pour objet de définir le projet relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées - Hameau de Raville - Lot unique : branchements particuliers.

Il précise que le financement de la dépense évaluée à :

	H.T.	TTC
Travaux	160 000,00	191 300,00
Divers et imprévus	32 000,00	38 272,00
	-----	-----
TOTAUX	192 000,00 €	229 362,00 €

pourrait être assuré au moyen des ressources suivantes :

* Subvention espérée :	105 516,34 €
* Emprunts et/ou fonds libres	124 115,66 €

TOTAL T.T.C.	229 362,00 €
(dont 37 632,00 € de TVA récupérable au taux de 19,60 %)	

Il invite le Conseil Municipal à :

- approuver le projet technique ainsi présenté,
- solliciter l'inscription à un programme subventionné du Conseil Général du Département de l'Eure et Loir à CHARTRES (28), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à ROUEN (76).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * Approuve le dossier d'Avant-Projet ;
- * Approuve le dispositif de financement présenté par M. le Maire ;
- * Sollicite de M. le Président du Conseil Général, de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau, l'octroi de la subvention.
- * Prend l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'investissement et d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux dépenses de travaux de grosses réparations et aux autres dépenses extraordinaires.

Adopté à l'unanimité

b) Convention pour mission d'ingénierie

D.

Dans le cadre des travaux de la 10^{ème} tranche communale de travaux d'assainissement des eaux usées – Hameau de Raville, M. le Maire présente au conseil municipal la convention pour mission d'ingénierie à passer avec le cabinet SAFEGE.

Cette convention est passée en application de l'article 74-II-alinéa 1 du Code des Marchés Publics

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 160 000 € H.T.

Le forfait de rémunération de la mission sera établi à 5,7%, soit un montant de 9 120 € H.T.
= 10 907,52 € TTC

Ce montant est ferme, non révisable et non actualisable.

Après délibération, cette convention est adoptée à l'unanimité

3°/ Nuisances sur réseau eaux usées aux Osmeaux (rue Vieille Côte)

M. le Maire revient sur le problème des odeurs nauséabondes, provenant du réseau d'assainissement des eaux usées, rue Vieille Côte aux Osmeaux.

Il donne lecture d'un courrier recommandé provenant de sept riverains, reçu le 6 septembre en Mairie et adressé également à M. le Sous-Préfet.

Il rappelle qu'au mois de Juillet dernier, M. DUBOIS du Cabinet SAFEGE l'avait informé que les travaux pouvaient être réalisés en urgence par la société DEHE. A ce jour, aucune démarche n'ayant été engagée par la société SAFEGE, un courrier recommandé lui sera adressé afin qu'une partie de la canalisation soit impérativement remplacée avant la fin de l'année 2005, ce qui devrait solutionner définitivement ce problème.

4°/ Rapport annuel sur le prix de l'eau potable et l'assainissement – Année 2004

TARIFICATION EAU NON ASSAINIE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M3 TARIFS CALCULES AU 1er JANVIER

	2003	2004	% EVOLUTION
<u>PARTIE PROPORTIONNELLE (pour 1 m3)</u>			
PART COLLECTIVITE EAU	0,830	0,850	2,41%
PART COLLECTIVITE ASSAINISSEMENT	0,000	0,000	
REDEVANCE FNDAE	0,021	0,021	0,19%
REDEVANCE PRELEVEMENT EAU	0,397	0,417	5,12%
REDEVANCE FSIREP	0,050	0,050	0,00

TOTAL PART PROPORTIONNELLE HT	1,298	1,338	3,11%
TVA à 5,5 %	0	0,000	
PRIX TTC DU M3	1,298	1,338	3,11%

PARTIE FIXE

ABONNEMENT ANNUEL EAU

PART COLLECTIVITE	9,200	9,400	2,17%
-------------------	-------	-------	-------

REDEVANCES DIVERSES

PART COLLECTIVITE	0,000	0,000	
TOTAL PART FIXE ANNUELLE H.T.	9,200	9,400	2,17%

TVA à 5,5 %	0,000	0,000	
TOTAL PART FIXE TTC	9,200	9,400	2,17%

TOTAL PART FIXE ET PROPORTIONNELLE POUR 120 M3

TOTAL COLLECTIVITE	108,80	111,400	2,39%
TOTAL DIVERS	56,148	58,589	4,35%
TOTAL H.T.	164,95	169,99	3,06%
TOTAL T.V.A. à 5,5 %	0,00	0,000	
TOTAL GENERAL	164,95	169,99	3,06%

La part revenant à la collectivité représente 65,53% du prix et le prix du m3 d'eau H.T. ressort à 0,93 €.

**TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT
POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M3
TARIFS CALCULES AU 1er JANVIER**

	2003	2004	% EVOLUTION
<u>PARTIE PROPORTIONNELLE (pour 1 m3)</u>			
PART COLLECTIVITE EAU	0,830	0,8500	2,41%
PART COLLECTIVITE ASSAINISSEMENT	1,430	1,450	1,40%
REDEVANCE FNDAE	0,021	0,021	0,19%
REDEVANCE PRELEVEMENT EAU	0,397	0,417	5,12%
REDEVANCE FSIREP	0,050	0,050	0,00%
TOTAL PART PROPORTIONNELLE HT	2,728	2,788	2,21%
TVA à 5,5 %	0	0	
PRIX TTC DU M3	2,728	2,788	2,21%
<u>PARTIE FIXE</u>			
ABONNEMENT ANNUEL EAU			
PART COLLECTIVITE	9,20	9,40	2,17%
REDEVANCES DIVERSES			
PART COLLECTIVITE	0	0	
TOTAL PART FIXE ANNUELLE H.T.	9,20	9,40	2,17%
TVA à 5,5 %	0,00	0,00	
TOTAL PART FIXE TTC	9,20	9,40	2,17%
<u>TOTAL PART FIXE ET PROPORTIONNELLE POUR 120 M3</u>			
TOTAL COLLECTIVITE	280,400	285,40	1,78%
TOTAL DIVERS	56,15	58,59	4,35%
TOTAL H.T.	336,55	343,99	2,21%
TOTAL T.V.A. à 5,5 %	0	0	
TOTAL GENERAL	336,55	343,99	2,21%

La part revenant à la collectivité représente 82,97% du prix et le prix du m3 d'eau assainie. ressort à 2,38 € (part communale).

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

VII – AFFAIRES SCOLAIRES

1°/ Rapport de la Commission Scolaire et point sur la rentrée

M. BOUCHER présente au Conseil le rapport de la commission scolaire et fait le point sur la rentrée :

- Maternelle : 95 élèves en quatre classes.
- Primaire : 126 élèves en six classes.
- Etude : 24 à 27 enfants
- Centre de loisirs : 40 enfants en moyenne

Aucun problème majeur à signaler. Divers travaux demandés par les enseignants ont été réalisés. Il reste l'installation par M. MAUBRY du visiophone à l'école primaire.

2°/ Convention utilisation piscine du collège Martial Taugourdeau pour l'école maternelle

D.

M. Le Maire présente aux membres du conseil, une convention pour l'utilisation de la piscine du collège Martial Taugourdeau par les enfants de l'école maternelle., du 23 mars au 29 juin 2006, soit 12 séances de 9h30 à 12h00, pour un coût de 63 €/heure. M. le Maire est autorisé à signer cette convention. Adopté.

3°/ Devis "mise à jour" ordinateurs école primaire (BBS)

D

Michel LETHULLIER présente aux membres du conseil municipal un devis de BBS, relatif au remplacement des antivirus NORTON, devenus obsolètes, sur les 6 postes de l'école primaire. Ce devis s'élève à 480,77 € HT, soit 575,00 € TTC. Adopté

4°/ Demande de subvention école maternelle pour séjour de découverte des arts du cirque

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'école maternelle pour un séjour découverte des arts du cirque à Mormoulins. Les enfants de la Grande Section partiront du 24 au 26 janvier 2006 au Château de Mormoulins à Chaudon. La somme demandée, 30 € par enfant, permettrait de financer une partie du matériel pédagogique qui resterait ensuite dans l'école.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil propose une subvention exceptionnelle de 756 € à valoir sur le budget 2006 de l'école maternelle ; il est rappelé que le budget 2005 de cette école est largement consommé et a déjà fait l'objet d'une allocation supplémentaire exceptionnelle.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1°/ TARIFS MARCHE DE NOEL 2005

Christian BOUCHER informe le conseil municipal que le 3^{ème} Marché de Noël aura lieu le dimanche 18 décembre 2005 Place de l'Eglise.

Les stands seront de 4m x 3m . Il est proposé de reconduire le même tarif que l'an dernier soit 30 € par stand.

Après délibération, le conseil municipal adopte ce tarif à l'unanimité.

2°/ TARIFS PUBLICITES BULLETIN MUNICIPAL 2006

D.

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le bulletin municipal 2006

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

* 1/12^{ème} de page 70 €

- * 1/8^{ème} de page 100 €
- * 1/4 de page 150 €
- * 1/2 page 230 €
- * création de la page complète : 400 €
- * majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2^{ème} ou 3^{ème} page de couverture. Adopté à l'unanimité.

TOUR DU TAPIS

- Christian BOUCHER
- ↳ Environnement : le secteur des Fonds Eaux est à nettoyer (tourets SNCF), tas de bois à brûler
 - ↳ Travaux Crédit Agricole : demander si l'échaffaudage peut être enlevé.
 - ↳ Téléthon et Marché de Noël : réunions à prévoir
- Jean Pierre LEFEU
- ↳ Demande de l'enrobé entre le mur et la maison située face au 20 rue du Moulin aux Osmeaux. M. le Maire demandera à la SICAE ELY qui fait des travaux dans le secteur.
 - ↳ Demande de fixer une date pour une réunion avec les membres du conseil municipal, le cabinet SAFEGE et la société SETEGUE, dans le cadre du schéma directeur sur l'eau.
- Bruno LOQUET
- ↳ Téléthon : Franck CAPILLERY donnera la pièce "La Surprise" à la Salle Polyvalente le 4/12/2005 à 17h00. Il faudra prévoir 6 personnes pour monter les décors le dimanche matin. Le fil rouge cette année : construction d'une rampe d'accès à la Poste du vendredi au dimanche ; les matériaux seraient fournis par des entrepreneurs.
 - ↳ Propose dates réunions, élargies à tous les membres du conseil, pour Marché de Noël et éclairages de Noël – Téléthon – Com info (démarrage bulletin municipal 2006)
- Nicole KERMARREC
- ↳ Concours Photo : remise des récompenses le 18/11/2005
 - ↳ Demande si le budget est reconduit pour l'achat des jouets de Noël aux enfants de la commune. M. le Maire confirme que oui.
 - ↳ Demande éclairage public route de Serville
 - ↳ Demande si le logiciel "Cimetière" est opérationnel. M. le Maire répond qu'il va être demandé à SEGILOG de venir l'installer
 - ↳ Demande si l'on a reçu les résultats du recensement. Pas encore.
- Jean Paul LEROY
- ↳ Transmet la demande d'une habitante qui souhaite l'installation d'une poubelle à la sortie du Cabinet médical.
- Michel ISABEL
- ↳ Réunion SYROM du 4/10/2005 :
 - exonération Ordures ménagères 2006 : pas de modification pour Chérisy
 - pas de changement de jour de ramassage en 2006
 - le SYROM souhaite que les habitants de Chérisy fréquentent plus la déchetterie de Bû (chaque passage à la déchetterie de Dreux coûte 16€ au SYROM)
 - à compter du 01/01/2006, les gros producteurs d'ordures (artisans, commerçants, organismes publics) auront droit à 680 litres par enlèvement ; au-delà, ce ne sera pas ramassé.
- Susana JETHA
- ↳ Transmet un message de Laurence PRUNIER depuis Nîmes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h45